

1. PRÉAMBULE ET OBJECTIFS

Cette politique vise à encadrer le processus d'inscription au sein de Pickleball Sainte-Julie afin d'assurer une gestion équitable, transparente et efficace des places disponibles. Elle établit des critères de priorisation clairs, favorise l'accès aux membres actifs, encadre l'intégration des nouveaux joueurs et structure la gestion des listes d'attente.

En appliquant ces principes, le club souhaite optimiser l'utilisation des créneaux de jeu, encourager la participation et l'engagement de ses membres, et assurer un développement harmonieux et inclusif de ses activités.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tous les membres de Pickleball Sainte-Julie, qu'ils soient membres actifs (inscrit et participant dans un créneau de jeu dans les douze derniers mois), bénévoles ou nouveaux joueurs. Elle régit le processus d'inscription, les critères de priorisation, ainsi que la gestion des places disponibles, y compris la création de listes d'attente et la répartition des créneaux de jeu.

Elle concerne toutes les démarches liées à l'adhésion, tant pour la réinscription des membres existants que pour l'intégration des nouveaux joueurs. Toute modification de cette politique sera communiquée aux membres.

3. RÈGLES

3.1. Inscription dans un groupe

Il est permis de s'inscrire dans un groupe dont la catégorie est égale ou inférieure d'un niveau à l'évaluation du membre. Les groupes sont homogènes, regroupant au maximum deux niveaux de joueurs. Le niveau (cote) accordé à chaque joueur est celui qui apparaît dans le fichier central des membres.

3.2. Intégration de membres d'une même famille ou de conjoints

Lors de l'intégration de nouveaux membres, le club peut accorder une considération particulière aux demandes provenant de membres d'une même famille ou de conjoints,

même s'ils ne résident pas à la même adresse, à la condition ces personnes résident à Sainte-Julie et détiennent une carte loisirs valide.

Cette considération vise à faciliter l'intégration des nouveaux membres et demeure conditionnelle à la disponibilité des places, au respect des niveaux de jeu et à la composition des groupes.

Cette mesure ne constitue pas un droit d'accès prioritaire automatique et ne peut en aucun cas compromettre l'équité globale du processus d'inscription.

3.3. Fréquence de jeu

Un membre peut jouer à titre de joueur régulier un maximum de 2 fois par semaine. Les non-résidents actuellement membres de Pickleball Sainte-Julie peuvent jouer une fois par semaine. Selon le nombre de places disponibles, il pourrait être possible d'attribuer des créneaux supplémentaires, en priorisant les citoyens de Sainte-Julie.

Les membres inscrits comme remplaçants peuvent jouer autant de fois qu'ils le souhaitent, à condition de respecter la clause 3.7 sur l'inscription aux listes de remplaçants, notamment en évitant de s'inscrire sur une liste dont le groupe joue le même jour et à la même heure que leur propre groupe régulier.

3.4. Composition des groupes

Les groupes de jeu sont principalement mixtes et ouverts à tous, sans distinction de sexe, dans le but de favoriser l'inclusion et une répartition équitable des joueurs en fonction de leur niveau de jeu.

Cependant, il est également possible qu'un groupe exclusivement féminin ou masculin soit formé, selon les besoins et les demandes des membres pour offrir un environnement de jeu spécifique. Ce groupe sera structuré en fonction des niveaux de compétence, sans que la distinction de sexe n'ait un impact sur l'équité de la répartition.

3.5. Plages horaires multi-niveaux

Afin de répondre aux besoins variés des membres et de favoriser un environnement inclusif et convivial, certaines plages horaires seront spécifiquement réservées aux joueurs souhaitant évoluer dans un cadre plus flexible, sans contrainte de niveau. Ces créneaux permettront aux membres de jouer avec des ami(e)s, des conjoint(e)s ou d'autres joueurs de leur choix, indépendamment de leur cote de jeu officielle.

3.6. Classement des nouveaux joueurs

Seuls les joueurs ayant une expérience minimale de jeu peuvent devenir membres de Pickleball Sainte-Julie. Cette expérience inclut la capacité de compter les points, de se positionner adéquatement sur le terrain, ainsi que de détenir une bonne connaissance des règlements de base.

Un nouveau joueur pourra soumettre une évaluation officielle de son calibre, qui sera prise en considération par le club. À défaut, une séance informelle de jeu pourra être organisée afin d'évaluer ses compétences et l'orienter vers un groupe approprié à son niveau.

Tous les nouveaux joueurs devront par la suite obligatoirement s'inscrire à une séance d'évaluation officielle avant le début de la saison suivante, afin de confirmer ou d'ajuster leur classement.

3.7. Inscription sur des listes de remplaçants

L'inscription sur les listes de remplaçants est permise selon les modalités établies par le conseil d'administration pour chaque saison.

Le nombre de listes auxquelles un membre peut s'inscrire, les critères d'admissibilité ainsi que les modalités d'inscription peuvent être limités ou ajustés par le conseil d'administration, notamment en fonction de la capacité des groupes, de l'achalandage et de l'objectif d'assurer une participation équitable pour l'ensemble des membres.

Un membre ne peut s'inscrire comme remplaçant dans un groupe qui joue le même jour et à la même heure que son créneau de jeu régulier.

Pour être admissible à agir comme remplaçant, un membre doit être inscrit à au moins un créneau de jeu régulier au cours de la saison en cours, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Un frais d'inscription peut être exigé pour figurer sur une ou plusieurs listes de remplaçants. Ce montant est déterminé par le conseil d'administration avant chaque saison et communiqué aux membres.

Par souci d'équité, Pickleball Sainte-Julie se réserve le droit de limiter, de suspendre ou d'ajuster l'accès aux listes de remplaçants d'un membre lorsqu'une utilisation est jugée excessive ou incompatible avec une répartition équitable des occasions de jeu.

3.8. Mouvement de joueurs

Aucun changement de groupe ne sera accepté **15 jours après le début de la saison**, afin d'assurer la stabilité des groupes et une bonne gestion des plages horaires.

Seuls les cas exceptionnels pourront être étudiés par le comité responsable, sur présentation d'une justification valable (ex. : contraintes majeures : Obligations familiales, changement d'horaire de travail, erreur manifeste dans le niveau de jeu attribué etc.). Les demandes motivées uniquement par le désir de jouer avec un ami, une connaissance ou un conjoint ne seront pas considérées comme une raison suffisante pour autoriser un changement.

3.9. Priorité dans le choix des plages horaires

- a) Les membres du Conseil d'administration (CA) choisissent leurs créneaux horaires en priorité.
- b) Les responsables de groupe et les bénévoles confirmés pour la saison à venir pourront ensuite choisir leur créneau horaire. Cette priorité est réservée exclusivement aux personnes qui seront activement impliquées durant la session pour laquelle ils s'inscrivent.
- c) Le premier choix des résidents de Sainte-Julie est accordé selon l'ordre d'ancienneté parmi les membres du niveau de la plage. En cas de demandes pour la même plage horaire à nombre de places limité, un tirage au sort pourra être effectué entre les membres ayant la même date d'adhésion.
- d) Le seul choix des non-résidents est également accordé selon l'ordre d'ancienneté.
- e) Le deuxième choix des résidents de Sainte-Julie est accordé par tirage au sort, sans considération d'ancienneté, entre tous les membres concernés.



Ces règles sont mises en place pour garantir une répartition équitable des créneaux et un environnement de jeu harmonieux pour tous les membres.

4. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

Cette politique pourra être revue et modifiée selon les besoins et l'évolution du club. Toute modification importante sera transmise aux membres par courriel. Il est donc important de consulter les communications officielles du club afin de rester informé des changements.